



Qu'elle recours juridique doit je utiliser

Par **geogeo59**, le **24/09/2010** à **18:56**

Bonjour,

voila 2 ans que je viens d'acheter mon vehicule d'occasion dans un garage que je nomeré X, a l'achat du vehicule qui avais 107000km le garage c'est engage via un bon, a faire le remplacement **gratuit**de ma courroie de distribution quand mon vehicule atteindré 120000km quand mon vehicule a abordé ce kilometrage je me suis rendue a ce garage X pour le remplacement de la courroie, apres prise de rendez vous le garage celui ci a prix mon vehicule afin d'effectué la remise a neuf de la courroie, bizarement 2 h apres la depose du vehicule, le garage X m'appel pour me dire que le vehicule est fini et que je peut venir le recuperer avant mon depart du garage j'ai demande a celui ci une feuille de trassabilité comme quoi la courroie avais etait changé, celui ci ma dit de ne pouvoir me faire une facture etant donné que cetait un geste commercial mais qu'il pouvais me stipulé par ecrit que celle ci etait changé, chose quil mon fait avec une signature et tampon du garage

1 ans et 16000km c'est passe depuis et mon vehicule subissent quelque probleme je me suis rapproche d'un garage agreer que je nomerais Y , le garagiste apres quelque question de ma part ma officielement stipulé que changé un courroie de distribution en 2h sur un vehicule comme le mien etait impossible!!!! et qu'il fallait au moin 4 a 5h pour le faire!! par soucie de conscience jai demande a faire verifier l'etat de celle ci. Grosse surprise celle ci etait dans un etat qui ne fesait aucun doute que la courroie navais jamais etait changé! jai du faire remplacer celle ci a mes frais ce qui ma couté 700 euros jai bien sur demande a recuperer l'ancienne courroie qui avais etait soidisent changé pour preuve que celle ci n'avais pas 16000 km mais bien 136000km

quel recours juridique je peut engagé envers le garage X pour abut de confiance et non remplacement de la courroi de distribution qui aurais du etre fait ?

merci davance